

31st SPREP MEETING OF OFFICIALS

5, 6, and 7 September 2023, Apia, Samoa

Point 6.3 de l'ordre du jour : Financement durable : Rapport de l'examen indépendant

Objet du document :

1. Faire le point sur l'examen indépendant de la structure du fonds statutaire du PROE et rendre compte des progrès d'une Stratégie pour la pérennité du financement et des ressources du PROE pour garantir un financement durable et la résilience financière à long terme du PROE ;
2. Demander aux Membres qu'ils s'engagent dans la concertation visant à développer une Stratégie pour la pérennité du financement et des ressources du PROE ; et
3. Solliciter l'approbation des Membres s'agissant du Groupe de travail du PROE existant pour l'évaluation des recommandations de la Troisième évaluation du PROE et de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PROE 2017-2026, afin que celui-ci soit le mécanisme d'évaluation et d'examen du rapport du consultant et du projet de Stratégie pour la pérennité du financement et des ressources du PROE.

Contexte :

4. Le Plan stratégique 2017-2026 du PROE décrit les futures orientations du Secrétariat pour renforcer et réaligner ses capacités, compétences et systèmes institutionnels afin de mieux soutenir les Membres et les partenaires en leur fournissant des services plus intégrés, réactifs et rentables. Cette volonté s'articule autour de l'objectif organisationnel 3 du PROE : le PROE dispose d'une base de financement fiable et durable qui lui permet d'obtenir des résultats environnementaux favorables pour la région du Pacifique insulaire et gère ses programmes et opérations dans les limites de son budget.
5. Le besoin de financement durable continue d'être un défi majeur qui nécessite une attention immédiate afin de garantir la durabilité et la résilience à long terme de l'organisation. À cette fin, le PROE adoptera de nouvelles approches audacieuses pour relever les difficultés inhérentes au financement durable tout en continuant à s'adapter, répondre et renforcer ses capacités institutionnelles et systémiques pour garantir que la confiance de ses Membres, partenaires et parties prenantes demeure intacte.
6. Le déficit du fonds statutaire, en particulier à la lumière de l'insuffisance des revenus provenant de la mise en œuvre des projets par le biais des frais de gestion des programmes figurant dans les résultats financiers vérifiés au cours des deux dernières années, met en exergue le besoin impératif pour le PROE d'une restructuration urgente du mécanisme de financement et d'acquisition de ressources pour l'après-COVID-19.

7. Comme établi lors de la 30^e Conférence du PROE, la structure de financement de base idéale est une structure qui renforcerait le fonds statutaire du PROE et permettrait au Secrétariat de mobiliser des sources de financement supplémentaires. En somme, une structure qui garantirait au Secrétariat un revenu lui permettant de financer ses opérations statutaires même en cas de retard ou de suspension de la mise en œuvre des projets et des programmes, et ainsi de continuer à servir ses Membres.
8. L'un des objectifs de la Troisième évaluation indépendante du PROE et de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE est la question du financement durable de l'organisation, censé aider à surmonter les éventuelles situations de déficits à l'avenir et à éviter que des situations de déficit ou de faibles réserves ne surviennent.
9. La Troisième réunion du Conseil exécutif du PROE tenue en 2022 a approuvé et appuyé qu'un examen du fonds statutaire soit mené par un cabinet de conseil indépendant afin de définir une stratégie appropriée de financement et de pérennité des ressources pour le PROE. Celui-ci sera présenté et approuvé par les Membres lors de la 31^e Conférence du PROE en 2023.

Consultation indépendante :

10. La consultation pour l'examen de la structure du fonds statutaire du PROE et l'élaboration de la Stratégie pour la pérennité du financement et des ressources du PROE a été lancée en juin de cette année avec Global Environment Consulting Pty Ltd, ayant fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres et d'un examen approfondis, après avoir été soumis à trois appels d'offres depuis décembre 2022.
11. Le processus d'examen prévoit des consultations clés et la participation des Membres et des partenaires. Afin d'éviter de créer tout nouveau groupe de travail ou comité, le Secrétariat propose d'avoir recours au Groupe de travail du PROE existant pour l'évaluation des recommandations de la Troisième évaluation du PROE et de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PROE 2017-2026, afin que celui-ci soit le mécanisme d'évaluation et d'examen du rapport du consultant et du projet de Stratégie pour la pérennité du financement et des ressources du PROE.
12. Dans le cadre des premières étapes de l'évaluation du consultant, il est proposé que les consultations soient menées par M. David Sheppard auprès des Membres du PROE, des bailleurs de fonds et des partenaires présents à la Conférence du PROE.
13. La consultation actuelle devrait être finalisée d'ici le premier semestre 2024. Un rapport et un projet de Stratégie pour la pérennité du financement et des ressources devraient être remis pour approbation lors de la quatrième réunion du Conseil exécutif en 2024.

Recommandation :

14. La Conférence est invitée à :
 - 1) **Prendre note** du rapport de mise à jour sur l'examen indépendant de la structure du fonds statutaire du PROE et l'élaboration de la Stratégie pour la pérennité du financement et des ressources du PROE ;
 - 2) **S'engager** à participer aux consultations menées par les consultants auprès des Membres du PROE, des bailleurs de fonds et des partenaires pendant la

Conférence du PROE, y compris aux consultations de suivi prévues dans le cadre de ces travaux ; et

- 3) **Approuver** le Groupe de travail du PROE existant pour l'évaluation des recommandations de la Troisième évaluation du PROE et de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PROE 2017-2026, afin que celui-ci soit le mécanisme d'évaluation et d'examen du rapport du consultant et du projet de Stratégie pour la pérennité du financement et des ressources du PROE.

3 juin 2023